



Communication

Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 58 631 00 00
communications@snb.ch

Berne et Zurich, le 2 septembre 2026

Le Conseil fédéral désigne Christoph Ammann président du Conseil de banque de la BNS

Marc Mächler devient vice-président du Conseil de banque

Lors de sa séance du 2 septembre 2026, le Conseil fédéral a désigné Christoph Ammann président du Conseil de banque de la Banque nationale suisse (BNS). Christoph Ammann succédera à Barbara Janom Steiner à compter du 1^{er} mai 2027. Il a été désigné pour le reste de la période administrative 2024-2028. Barbara Janom Steiner préside le Conseil de banque depuis 2019 et elle en est membre depuis 2015. Elle quittera ses fonctions fin avril 2027, après être arrivée au terme de la durée réglementaire maximale.

Christoph Ammann, qui a été conseiller d'État et directeur de l'économie, de l'énergie et de l'environnement du canton de Berne, est membre du Conseil de banque de la BNS depuis 2019. Avant d'être conseiller d'État, il a siégé pendant dix ans au Grand Conseil du canton de Berne, après avoir été maire de Meiringen. Diplômé en philologie allemande, il possède, grâce à ses nombreuses années d'engagement politique, une solide expérience en matière de politique financière et économique. De par ses activités au sein du Conseil de banque, dernièrement en tant que vice-président, il est parfaitement au fait des thèmes relatifs à la Banque nationale.

Le Conseil fédéral a nommé Marc Mächler en remplacement de Barbara Janom Steiner et l'a désigné vice-président du Conseil de banque de la BNS pour le reste de la période administrative 2024-2028. Marc Mächler est conseiller d'État du canton de Saint-Gall, où il dirige le Département des finances. Avant d'entrer au Conseil d'État, cet économiste de formation a siégé au Grand Conseil et a occupé diverses fonctions au sein d'UBS pendant une vingtaine d'années.

Le Conseil de banque surveille et contrôle la conduite des affaires de la Banque nationale; il s'assure en particulier que la loi, les règlements et les directives sont respectés. En vertu de la



Annonce événementielle au sens de l'art. 53 RC

loi sur la Banque nationale, il se compose de onze membres, dont six sont nommés par le Conseil fédéral et cinq sont élus par l'Assemblée générale des actionnaires.